Syndicat National des Cadres A

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909
75572 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39
Sites : www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info
Adresses mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr
snccgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National des Contrôleurs

LE LIEN CGC
Visioconférence du 4 décembre 2020 avec la Direction Générale

Une audio/visio conférence entre la Direction Générale et les organisations syndicales s'est tenue ce vendredi 25 novembre. Ce point de rencontre hebdomadaire avec le DG permet des échanges sur la situation sanitaire et l'activité des services. Ce fut aussi et surtout l'occasion pour la CGC de porter à la connaissance du Directeur Général son très vif mécontentement concernant le dernier épisode de transposition à la DGFiP de PPCR sur deux grades, source de profonde désillusion pour les inspecteurs s'il est maintenu en l'état pour les inspecteurs d'origine externe.

1/ Point sur la situation sanitaire et l'activité dans les services.

➢ Situation sanitaire et télétravail

Le télétravail atteint un plateau autour de 30 % de télétravailleurs. Il est rappelé que les personnels « *nomades* » sont considérés comme télétravailleurs avec une incidence limitée comprise entre 1 et 1,5 points. Aux observations faites par les syndicats sur la qualité des reportings et la disparité des situations selon les départements, le Directeur Général reconnaît la difficulté de faire remonter précisément la situation quotidienne. Des erreurs ont été constatées et il existe ici ou là des délais anormaux d'enregistrements dans sirhius.

Il y a beaucoup de rotation parmi les télétravailleurs. Peu d'entre-eux, en réalité, font 5 jours /5 de télétravail.

Le taux d'équipement se poursuit, des livraisons de nouveaux PC commandés ont lieu chaque semaine.

Le Directeur Général souligne que des consignes ont été rappelé aux Directions locales pour réduire les écarts de pratiques, notamment sur le télétravail. Cependant les tableaux de reporting montre bien de fortes différences entre les départements. Les syndicats ont évoqué des situations où des collègues volontaires pour télétravailler n'ont pas de matériel ou ne sont pas retenus alors que d'autres en sont dotés tout en ne souhaitant pas télétravailler.

La Direction précise qu'il est difficile d'organiser le télétravail dans les petites structures qui accueillent du public. Elle constate également qu'en région parisienne où les logements sont plus exiguës il y a une moindre appétence au télétravail 5/5jours. Une extraction sera effectuée sur Paris pour avoir une vision prècise sur la répartition du matériel selon les catégories d'agents.

➢ Sujets métiers

Le Directeur Général indique que très peu de services sont fermés, les « *cas contacts* »sont actuellement en baisse constante.

- Fonds de solidarité

L'activité des services traitant le fonds de solidarité est maximale. A titre d'illustration, suite à la mise en place du nouveau formulaire, il a été constaté ce matin, entre 20 et 22.000 demandes par 1/2H provenant des entreprises. Un message a été mis sur l'assistance pour prévenir des difficultés. Il est également signalé un ralentissement sur e-contact pénalisant fortement les collègues.

Au-delà de décembre 2020, le fonds de solidarité passera en mode sectoriel et non plus en mode généraliste ce qui devrait diminuer sa volumétrie. Cependant ce fonds va évoluer car l'indemnisation pourra aller jusqu'à 200.000 € et jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires. Le mode automatisé ne pourra être reconduit et une nouvelle organisation va être mise en place eu égard aux montants.

Un mode manuel de traitement sera nécessaire. Afin de décharger les SIE, un « *pool* » d'une cinquantaine d'agents est en train d'être constitué au sein de la Direction des Grandes entreprises (DGE). Parmis ces agents, certains viendront de la DVNI et de la DNEF situées à proximité de la DGE, voire de la DIRCOFI IDF ou d'autres directions franciliennes. Ils auront vocation à examiner « **manuellement** » les dossiers « *sectoriels* ». Ce pool constituera un complet « *délestage* » des SIE. Une partie des agents seront en télétravail pour éviter une concentration en présentiel d'un trop grand nombre.

La CGC a salué la décision du Directeur Général sur la constitution d'un pool de traitement des dossiers « Fonds de solidarité » compte tenu des nouveaux enjeux chiffrés, au sein de la DGE, en complet délestage des SIE, ce que nous ne pouvions que nous féliciter pour les collègues du réseau qui ont déjà beaucoup donné.

- les plateformes d'appel pour les entreprises en difficulté.

Une audio a eu lieu entre l'Urssaf, les responsables des relations usagers et les responsables des plateformes. Le module de réponses à des situations individuelles de détresse sera diffusé très rapidement. Ces cas se présentent assez fréquemment. Il s'agira d'adjoindre des spécialistes dédiés pour effectuer du soutien psychologique vis à vis d'entrepreneurs en forte détresse morale et de ne pas faire peser cette surcharge émotionnelle sur les seuls agents.

- Le contrôle fiscal :

Interrogé par plusieurs syndicats dont la CGC sur la mission du contrôle fiscal et les travaux de fin d'année, le Directeur Général a été très direct et explicite : « *Il n'y a pas de pression exercée sur le contrôle fiscal . Les résultats de cette année seront naturellement catastrophique. C'est la résultante de ce que l'on a voulu pendant la crise Covid : interrompre les contrôles. La directive : oubliez les indicateurs cette année* ».

Cependant, « *il faudra remonter sur le cheval en début d'année prochaine...* » dixit Monsieur Fournel. Le contrôle fiscal sera un sujet important l'année prochaine, notamment sur le contrôle des dossiers portant sur le fonds de solidarité et les nouveaux enjeux qui y sont attachés. Une note est à la signature de M Magnant sur les directives à suivre.

La CGC prend acte des assurances de la Direction Générale en la matière. En cas de situations anormales voire de « dérapages » constatés, nous invitons nos collègues à nous faire part des cas observés pour remontées d'informations auprès de l'administration.

2/ PPCR sur deux grades.

La CGC a tenu à revenir sur le sujet de PPCR sur deux grades. Nous avons indiqué au DG, dans le contexte général de baisse du moral des agents, quel effet dévastateur envers les inspecteurs, entraîneraient les mesures qui semble actuellement portées par la DGFiP. En l'état actuel, elles consistent en un simple dispositif de nomination « *de fin de carrière à titre personnel* » sur les six derniers mois précédant le départ à la retraite.

Nous avons indiqué que ce n'était pas là la véritable philosoqphie du « *PPCR sur deux grades* » et de la notion de « déroulement » de carrière, rappelant que cette interprétation restrictive étaient inacceptable.

Nous avons ré-insisté sur le fait que ce dispositif devait au contraire constituer un levier de motivation et un « *nouvel élan professionnel* » dans le déroulé de carrière des inspecteurs qui n'avaient pas « démérités » et qui avaient fait preuve d'engagement et de professionnalisme. Nous avons demandé au DG de « *revoir sa copie* » sur ce sujet, y compris dans l'intéret de l'administration...

En réponse directe, Monsieur Fournel a indiqué qu'il avait lu attentivement hier soir le « tract » de la CGC adressé aux agents A, qu'il avait été surpris de sa teneur, émanant d'une organisation syndicale qui était moins en opposition systématique avec l'administration que d'autres. Pour lui, il y a quand même eu des avancées sur PPCR.

Cependant, le DG n'est pas apparu insensible à notre message, et il n'a pas fermé la porte sur le sujet, indiquant « *qu'il était disponible pour revenir vers nous* ».

En accord et partenariat avec l'UNSA, nous venons de lui communiquer directement notre compte-rendu commun co-rédigé dans la suite du GT du 27 novembre dernier. Il est plus détaillé sur les problématique soulevées et porteur de propositions concrêtes pour PPCR sur deux grades.

Nous verrons dans les prochaines semaines si cette ouverture se concrétise dans les faits. Elle devrait déboucher sur un second chapitre de concertation et de propositions sur cet épineux sujet. C'est notre demande instante.

3/ Sujets divers

- NRP :

Les syndicats ont rappelé leur opposition au maintien de l'application de cette réforme au 1er janvier 2021, période sanitaire complètement inadaptée pour des déménagements.

C'est un sujet qui a été maintes fois soulevé. Pour la Direction Générale, toujours très soucieuse de la situation personnelle des agents, les déménagements ne seront pas une difficulté grâce...au télétravail. En effet pour la Direction les déménagements physiques pourront se dérouler sur plusieurs mois en fonction de la situation sanitaire et les agents pourront télétravailler en attendant.

- Les concours :

Toutes les dates des concours sont actuellement maintenues. Les protocoles sanitaires institués par le Secrétariat Général ont été suivis à la lettre et n'ont pas donné lieu à la constatation d'anomalies.

Données COVID et force de travail à la DGFiP :

Situation au	03/12/2020	Jour précédent	Variation en %
Nouveaux cas avéré positif Covid19 point hebdomadaire jeudi	80	74 (*)	8%
ASA quatorzaine/septaine	123	133	-8%
agents présents	57 104	53 409	7%
Télétravailleurs le jour de l'enquête	24 672	23 131	7%
% de télétravailleur/force de travail	**30%**	30%	NS
agents en ASA	771	796	-3%
agents en congés ou arrêt	12 513	17 760	-30%

(*) semaine précédente, par exception